

COMMUNE
DE MEYRARGUES



Séance du Jeudi 28 avril 2026
à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	26

Secrétaire de séance :		Gilles HAMHAMI-HAUTOT.
Conseillers municipaux présents :	23	Fabrice POUSSARDIN, Jean-Michel MOREAU, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Eric GIANNERINI, Fabienne MALYSZKO, Stéphanie LATOUR, Frédéric ORSINI, Sandrine HALBEDEL, Aurélie SANCHEZ, Gilles DURAND, Béatrice MICHEL, Richard ALEXANDRE, Frédéric BLANC, Marie-Chantal MANÉRA, Maeva CAILLAT, Gilles HAMHAMI-HAUTOT, Régine LE CROM, Sabrina SMATI, Michel WAGNER, Alexia LUCIANI, Tanguy LE COINTRE, Christian SALQUE, Florence GUILLEMANT.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	3	Mireille JOUVE (à Béatrice MICHEL), Pierre BERTRAND (à Gilles DURAND), Gilbert BOUGI (à Sabrina SMATI).
Conseillers municipaux absents sans pouvoir :	1	Louis BURLE.

Délibération n° D2026-36FS

Objet : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
EXERCICE 2026 - ADOPTION.

Exposé des motifs :

Le débat d'orientation budgétaire, qui doit précéder le vote du budget primitif, a souligné les grands axes des budgets primitifs de la Commune pour 2026. Concernant ce budget, il est construit et élaboré conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57, applicable depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le budget principal est présenté par nature de dépenses et de recettes, croisé d'une présentation fonctionnelle.

Il est voté par chapitre globalisé, par nature avec référence fonctionnelle.

Visas :

Où l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L. 2311 à L. 2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n°D2023-86-FS du 14 décembre 2023 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté au conseil municipal au vu de la délibération n°D2026-09FS du 10 mars 2026 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° D2026-33FS du 28 avril 2026 portant affectation du résultat ;

Vu la délibération du conseil municipal n° D2026-34FS du 28 avril 2026 portant vote des taux de la fiscalité locale ;

Vu la délibération du conseil municipal n° D2026-35FS du 28 avril 2026 portant mise en place de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-913-211304595-20260428-02026_36FS-

Vu la note de présentation brève et synthétique transmise aux membres de l'assemblée délibérante;

Vu la maquette budgétaire transmise et présentée aux membres de l'assemblée délibérante ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : Voter le budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2026, équilibré en dépenses et en recettes, selon les grands équilibres présentés ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300595-20260428-02026_36F5-

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 237 892,61	964 326,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	255 617,68	1 480 362,06
	(si solde négatif)		(si solde positif)
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	1 048 822,23
	-		=
	Total de la section d'investissement (2)	3 493 510,29	3 493 510,29
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 431 959,87	4 166 365,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	(si déficit)		(si excédent)
002	Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	265 594,87
	-		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	4 431 959,87	4 431 959,87
	TOTAL DU BUDGET (4)	7 925 470,16	7 925 470,16

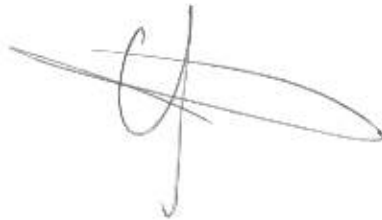
Article 2 : DIRE que Monsieur le Maire transmettra la présente :

- à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité ;
- à Monsieur le chef du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence, en tant que pièce justificative.

Pour (présents et pouvoirs)	19	M. POUSSARDIN Fabrice M. MOREAU Jean-Michel Mme ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel M. GIANNERINI Éric Mme MALYSZKO Fabienne Mme LATOUR Stéphanie M. ORSINI Frédéric Mme HALBEDEL Sandrine Mme SANCHEZ Aurélie M. DURAND Gilles Mme MICHEL Béatrice M. ALEXANDRE Richard Mme JOUVE Mireille M. BLANC Frédéric Mme MANERA Marie-Chantal M. BERTRAND Pierre Mme CAILLAT Maeva M. HAMHAMI-HAUTOT Gilles Mme LE CROM Régine
Contre (présents et pouvoirs)	7	M. BOUGI Gilbert Mme SMATI Sabrina M. WAGNER Michel Mme LUCIANI Alexia M. LE COINTRE Tanguy M. SALQUE Christian Mme GUILLEMANT Florence
Abstentions (présents et pouvoirs)		

Le Secrétaire de séance
Gilles HAMHAMI-HAUTOT

Le Maire
Fabrice POUSSARDIN



présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après publication sur le site internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

11 juin 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-010-211300595-20260426-D2026_36FS-